

Greffé du tribunal de commerce de GRASSE

37, Ave P. Semard
BP 61030
06133 GRASSE
Tél:0492607500
Fax: 0492607513

**GENERALE DE SERVICES A LA
PERSONNE**
109 AV AUGUSTE RENOIR
06520 MAGAGNOSC

Nos références : / HRE

GRASSE, le 13 Octobre 2003

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 411 643 620

Numéro de gestion : 2002 B 00278

Dénomination : DANIEL CAILLE SAS

Adresse : 109,AV AUGUSTE RENOIR
06520 MAGAGNOSC

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de GRASSE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 2412

Date du dépôt: 13/10/2003

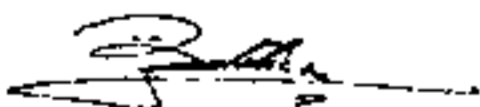
- *Acte en date du : 18/06/2003*

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Décision: RENOUELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Décision: RENOUELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Le Greffier,



Vous avez un mois à partir de la décision prise par l'A.G.E. pour procéder à la modification auprès du R.C.S. (article 21 du Décret n°84406 du 30 mai 1984).

Droits de Greffe (46) hors frais postaux, Décret 861098 du 10 Octobre 1986	T.V.A. (19.6%) 0.39 EUR T.T.C. 2.40 EUR
---	--

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

Pour extrait certifié conforme



Daniel Caille

Daniel CAILLE
Président

DANIEL CAILLE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 530 400 Euros
Siège social : 109, avenue Auguste Renoir - 06520 MAGAGNOSC
R.C.S. GRASSE B 411 643 620

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ASSOCIES DU 18 JUIN 2003

L'an deux-mil trois,
Le dix huit juin,
A dix heures,

Les associés de la société « DANIEL CAILLE SAS » se sont réunis en assemblée générale ordinaire au 109 avenue Auguste Renoir à MAGAGNOSC (06520), sur convocation du Président par lettre adressée dans les délais légaux à tous les associés inscrits dans le délai statutaire.

Il a été dressé une feuille de présence émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel CAILLE, Président.

Eveline BONDET et Yves JOURNEL, les deux membres présents et acceptant sont appelés comme scrutateurs et déclarent accepter ces fonctions.

Mademoiselle Patricia HENRY est désignée par le bureau ainsi composé comme Secrétaire.

Madame Sophie ROY GREVET, Commissaire aux comptes de la société, convoquée est absente et excusée.

La feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart du capital social et qu'ainsi l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

.../...

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes/Approbaton desdits rapports ainsi que des comptes et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Nouveau Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Quitus au Président,
- Renouvellement de mandats des Commissaires Aux Comptes,
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Président.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

CINQUIEME RESOLUTION

Les mandats de :

- Madame Sophie ROY-GREVET demeurant 28 Rue Basfroi, 75011 PARIS, Commissaire aux Comptes Titulaire,
- Le Cabinet CISANE SA sis 37 rue de Saint Petersburg, 75008 PARIS, Commissaire aux Comptes Suppléant,

étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de les renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
